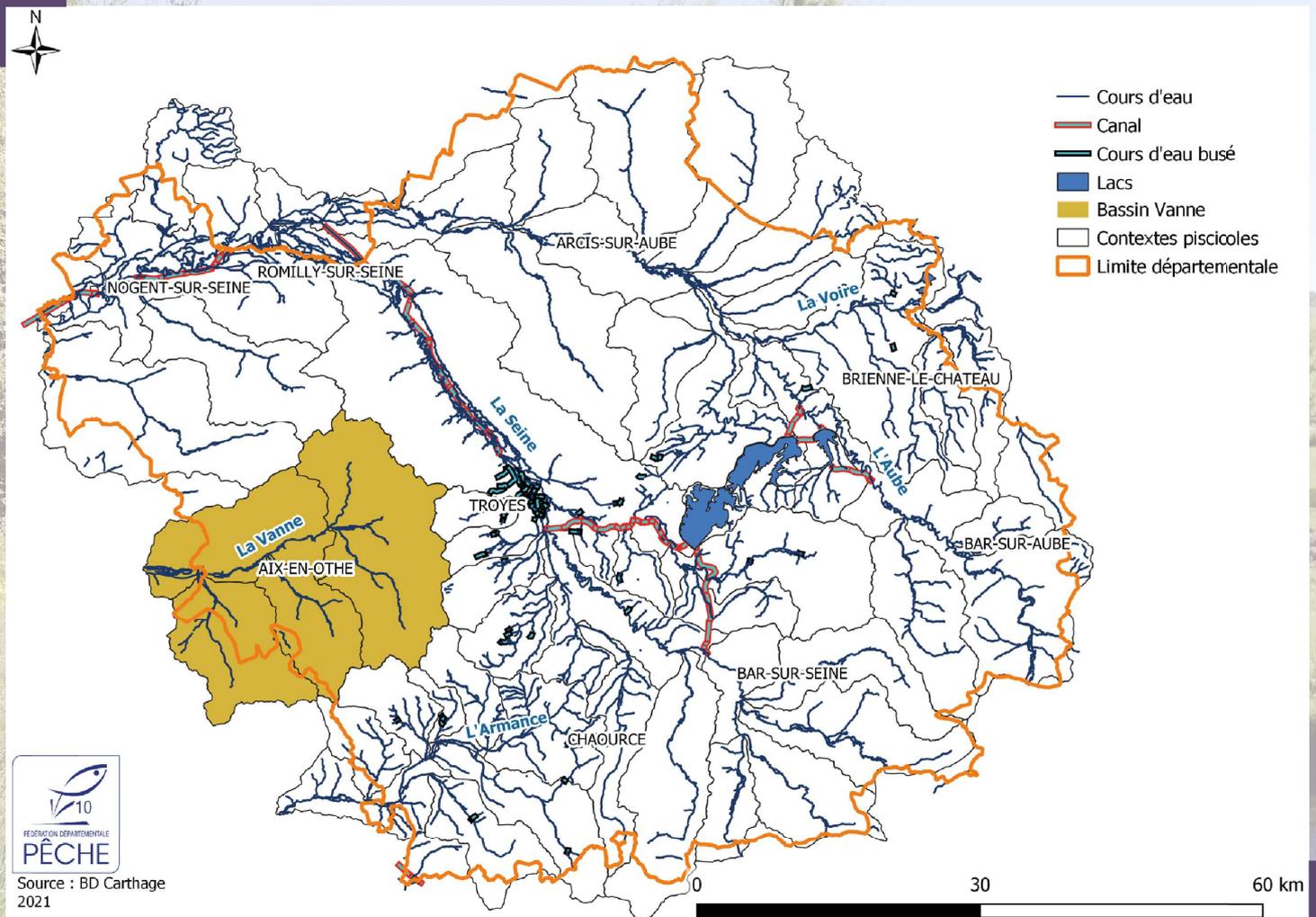


BASSIN VANNE



**PLAN DÉPARTEMENTAL
POUR LA PROTECTION DES MILIEUX AQUATIQUES
ET LA GESTION DES RESSOURCES PISCOLES (PDPG)**

VERSION | 2022-2027

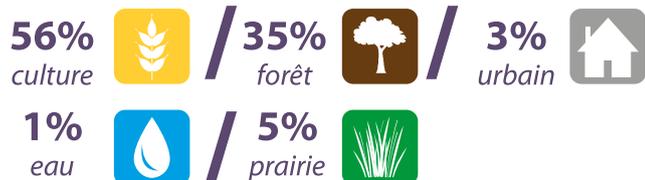


VANNE AMONT, VANNE AVAL, RU DE CÉRILLY, LA NOSLE.

ÉLÉMENTS CLEFS DE LA RÉGION :



Occupation des sols



État de qualité des masses d'eau (DCE)

► (6) masses d'eau :

Qualité écologique

(3) Bon / (3) Moyen / (0) Médiocre / (0) Mauvais

Qualité chimique

(1) Bon / (5) Mauvais

► Problématiques déclassantes : HAP / I2M2 / Sat02



Facteurs limitants récurrents

► (1) contexte à enjeux quantitatifs forts : Ru de Cérilly



Travaux



Barrage



Rejets



Pompage



Objectifs de gestion piscicole

- (2) contextes en gestion «Patrimoniale»
- (2) contextes en gestion «Raisonnée»
- (0) contexte en gestion «d'Usage»



Qualité du peuplement piscicole

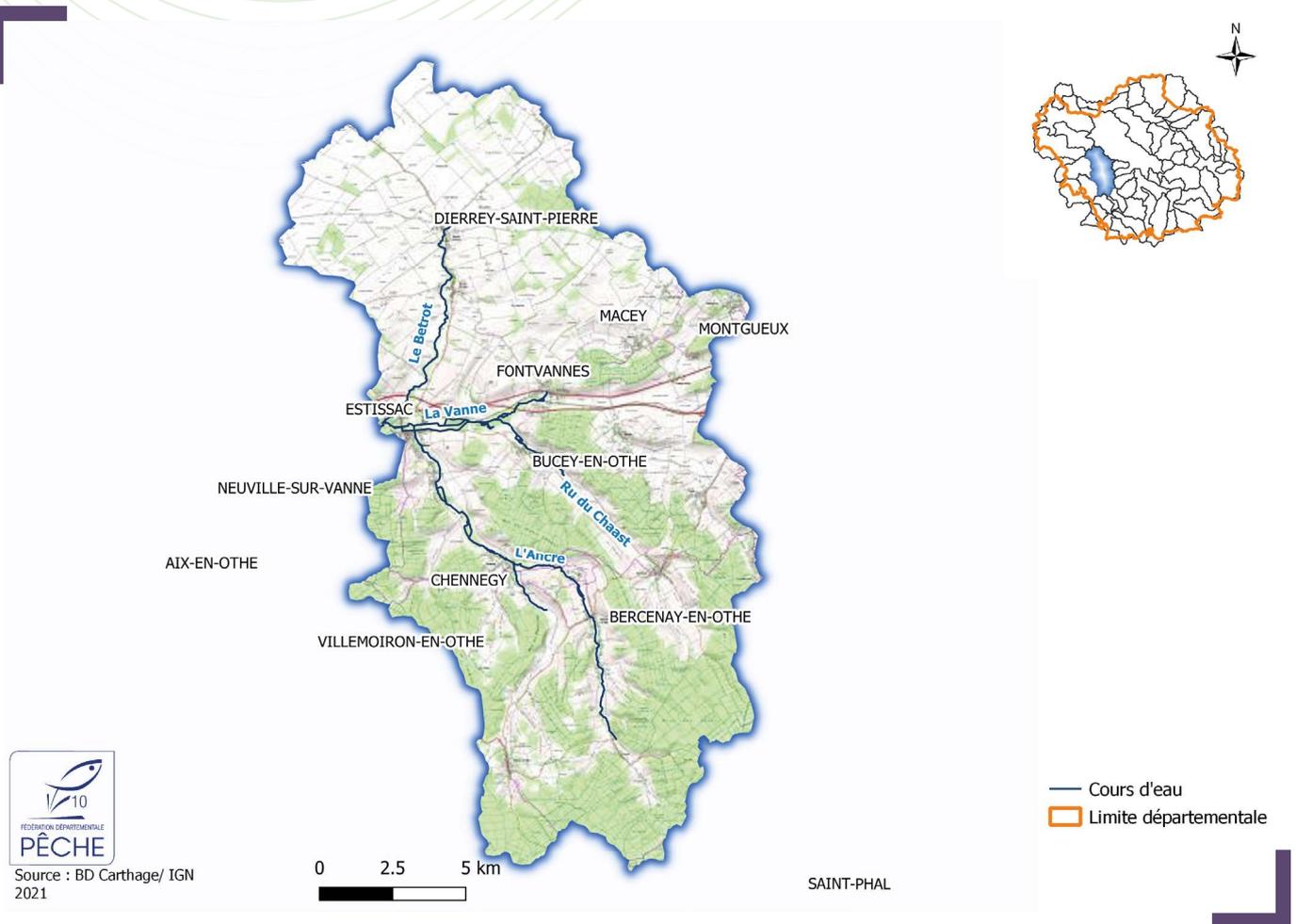


État de fonctionnalité des contextes





LOCALISATION DU CONTEXTE



PRÉSENTATION DU CONTEXTE

Situé à l'Ouest du département, le contexte de la Vanne amont est composé d'un réseau hydrographique de type salmonicole classé en première catégorie piscicole. Ce contexte est situé en tête de bassin-versant. Il se caractérise par une occupation du sol à dominante agricole au nord et forestière au sud. La truite fario, espèce repère du contexte, et le chabot, espèce accompagnatrice, possèdent de bonnes abondances d'après les pêches d'inventaires. Il reste la présence relictuelle de l'écrevisse à pieds blancs sur le secteur. En revanche, les autres espèces attendues sont peu abondantes voire absentes, indiquant une perturbation du milieu.

Après analyse, plusieurs facteurs limitants ont été recensés, entre autres, l'aménagement du lit mineur par des opérations de recalibrage associées à la construction d'ouvrages bloquants et la présence de STEP non conforme.

L'état du contexte est classé comme « **Peu perturbé** ». Pour retrouver un peuplement piscicole équilibré, il est préconisé de redynamiser le cours d'eau par une diversification des écoulements combiné à la restauration de la continuité longitudinale et à la mise aux normes des rejets de station d'épuration.



La Vanne (Estissac)

Limites du contexte

De sa source à Fontvannes à la confluence avec la Vanne et le Bétrot.

Affluents inclus dans le contexte

Le Bétrot / l'Ancre / le ru de Chaast

Longueur du réseau hydrographique

La vanne amont = 6,5 km
(46,6 km avec les affluents).

Surface du contexte

267 km²

Hydrologie

Pas de station de mesure :

- **QMNA5** = 0,83 m³/s (évaluation source SCE étude globale du bassin versant de la Vanne et ses affluents)

- **Module** = Non déterminé

- **Q2** = Non déterminé

Prélèvements (Irrigation / AEP)

- **Irrigation** : 4 points pour 228 922 m³ en 2018

- **AEP** : 17 points pour 624 008 m³ en 2018

Pentes et ouvrages hydrauliques sur l'axe principale du contexte

- **Altitude amont** = 145 m NGF

- **Altitude aval** = 129 m NGF

- **Pente** = 2,3 ‰

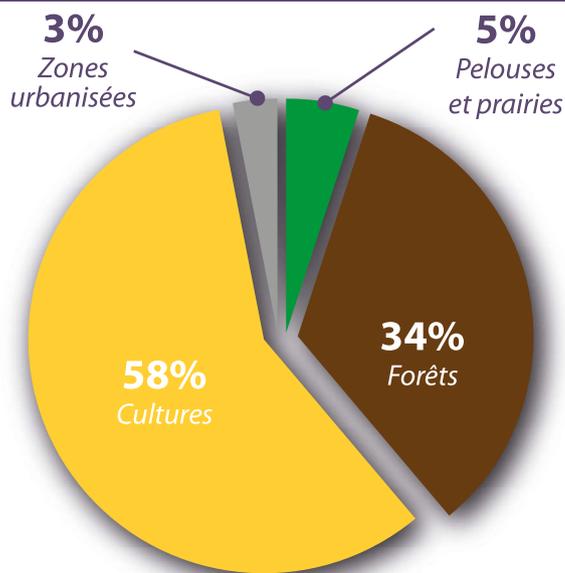
- **Obstacle** = 8 référencés sur l'axe Vanne au ROE pour 2,7 m de hauteur de chute (24 au total sur le contexte)

- **Taux d'étagement** = 17 ‰

Géologie

Le substratum est formé de craie du Crétacé, recouverte d'alluvions fluviales récentes du quaternaire. Ces dépôts résultent d'une sédimentation sablo-graveleuse-argileuse et tourbeuse par endroit. Au pied des vallées, on retrouve des alluvions plus anciennes constituées de graviers calcaires issues de la décomposition des craies.

Occupation du sol



Communes principales du contexte

Bercenay-en-Othe / Bucey-en-Othe / Chenegy / Dierrey-Saint-Julien / Dierrey-Saint-Pierre / Estissac / Fontvannes / Macey / Maraye-en-Othe / Messon / Prugny / Vauchassis

Assainissement

Collectif :

Estissac 2700 EH

Bercenay-en-Othe 580 EH

Montgueux 430 EH

Non Collectif :

Présence

ICPE

6 ICPE : 3 A / 2 E / 1 NC

Statut foncier

Non Domaniaal

Structures Gémapiennes

- **Troyes Champagne Métropole (TCM)** : Ru de Chaast et la Vanne, le Bétrot à Dierrey-Saint-Pierre

- **SDDEA** : le Bétrot sur la commune de Dierrey-Saint-Julien

- **Syndicat Mixte de la Vanne et de ses affluents** : l'Ancre de Chenegy à Estissac.



DOCUMENTS RÉGLEMENTAIRES ET OBJECTIFS

SDAGE

Bassin de la Seine et des cours d'eau côtiers normands

SAGE

Aucun

Masse d'eau DCE

- **FRHR72A : La Vanne** avec objectif de bon état global pour 2027. **Bon** état écologique (mesuré) / **Mauvais** état chimique avec ubiquistes (mesuré avec paramètre déclassant HAP).
- **FRHR72A-F3552000 : Ru de Chaast** avec objectif de bon état global pour 2027. État écologique **Moyen** (mesuré avec problématique I2M2) / **Mauvais** état chimique (extrapolé avec problématique HAP).
- **FRHR72A-F3553000 : L'Ancre** avec objectif de bon état global pour 2027. **Bon** état écologique (mesuré) / **Mauvais** état chimique (mesuré avec problématique HAP).
- **FRHR72A-F3555000 : Le Bétrot** avec objectif de bon état global pour 2027. État écologique **Moyen** (mesuré) / **Bon** état chimique (mesuré).

Continuité écologique des cours d'eau (cf. carte réglementaire)

- **L.214-17 Liste 1 :**
 - **L'Ancre** à Chenegy jusqu'à la confluence avec la Vanne à Estissac.
- **L.214-17 Liste 2 :**
 - **L'Ancre** de sa source à Bercenay-en-Othe jusqu'à la confluence avec la Vanne à Estissac.
 - **La Vanne** de sa source à Fontvannes jusqu'à la confluence avec l'Yonne.

Arrêté préfectoral Frayère liste 1 et 2 (cf. carte continuité)

- **Frayère liste 1 :**
 - **L'Ancre** (Chabot / Lamproie de planer / Truite fario) de sa source à Bercenay-en-Othe jusqu'à la confluence avec la Vanne à Estissac.
- **Frayère liste 2 :** Non

Poissons migrateurs

PLAGEPOMI du bassin Seine-Normandie (2016-2021) Association SEINORMIGR

Mesures d'inventaires et de protection

- **Natura 2000 :** Non
- **Réserve naturelle :** Non
- **Arrêté de protection de biotope (1) :** B1003 Truite fario sur l'Ancre à Chenegy et Estissac
- **ZNIEFF I (5) :** ID Régional (8964/20150/20078/20044/9499)
- **ZNIEFF II (1) :** (20027)
- **Réservoir biologique (1) :** RB_72A-F3553000

Trame verte et bleue

- **Enjeux de Préservation :** Oui
- **Enjeux de Restauration :** Oui

GESTION PISCICOLE ET HALIEUTISME

Classement piscicole

1^{ère} catégorie

Police de l'eau

DDT

Police de la pêche

DDT

Gestionnaires

- **AAPPMA réciproitaire :** Non
- **AAPPMA non réciproitaire :**
 - **Estissac** (54 membres en 2019)
 - **Chenegy** (65 membres en 2019)
- **Société de pêche privée :** Non

Parcours de pêche spécifique

Aucun

Réserve de pêche & interdiction temporaire

Aucune

Type de gestion appliquée les 5 dernières années

Usage

**Empoisonnement**

- **AAPPMA Estissac** : environ 200 kg de truite fario par an.
- **AAPPMA de Chenegy** : entre 150-200 kg de truites fario et arc-en-ciel (60 % TAC, 40% TRF)

PEUPEMENT PISCICOLE**Domaine piscicole**

Salmonicole

Espèce repère

Truite fario

Espèce cible

Écrevisse à pieds blancs

**Zonation piscicole (Huet, 1949) /
Biotypologie (Verneaux, 1973)**

Zone à Truite et à Ombre / B4 à B5

Inventaire piscicole

8 stations sur le contexte :

- 1 station sur la Vanne
- 1 station Ru de Chaast
- 2 stations sur le Bétrot
- 4 stations sur l'Ancre

Espèces observées sur le contexte

Chabot / Épinochette / Écrevisse à pied blanc /
Loche franche / Lamproie de planer / Rotengle/
Saumon de Fontaine / Truite arc-en-ciel /
Truite fario / Vairon

Espèces dominantes du contexte

Chabot/ Loche franche/ Truite fario/ Vairon

Espèce amphihaline

Aucune

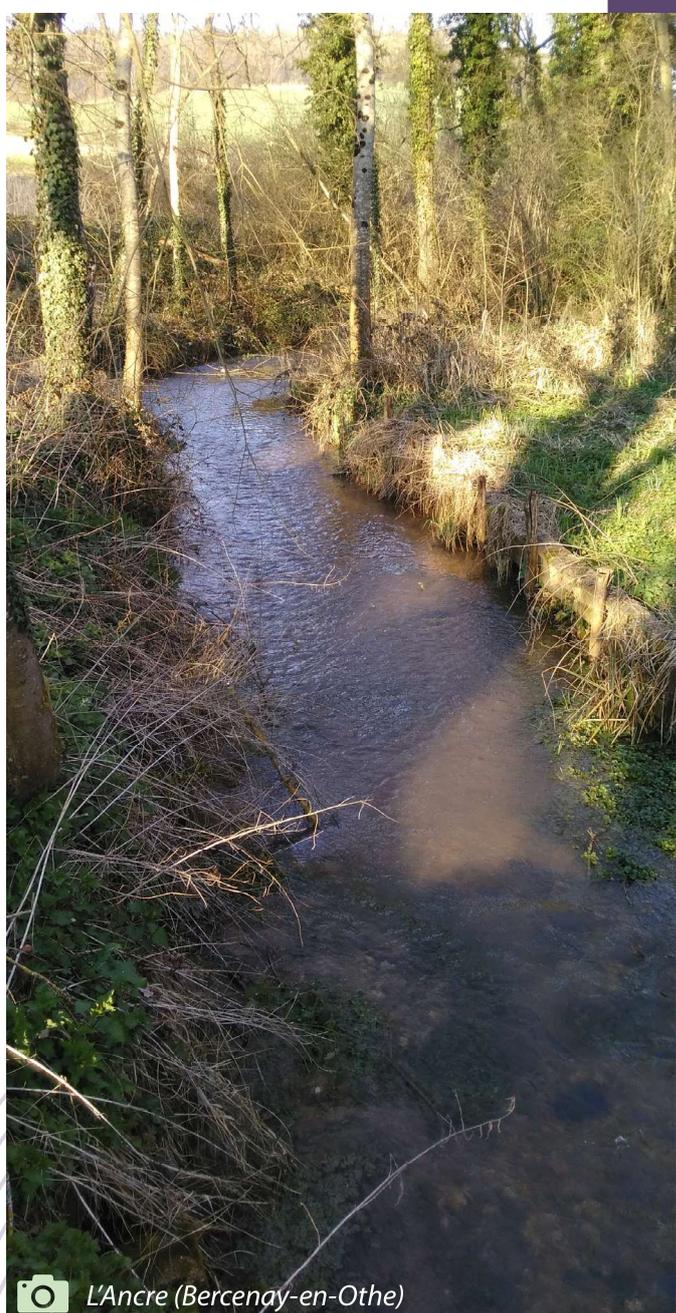
Espèces exotiques envahissantes (EEE)

Aucune

**Biotypologie théorique /
Biotypologie observée**

B4 à B5 / B3

Espèce repère présente et chabot, absence des autres espèces théoriquement présentes.



L'Ancre (Bercenay-en-Othe)



DONNÉES PISCICOLE ET CONTINUITÉ ÉCOLOGIQUE



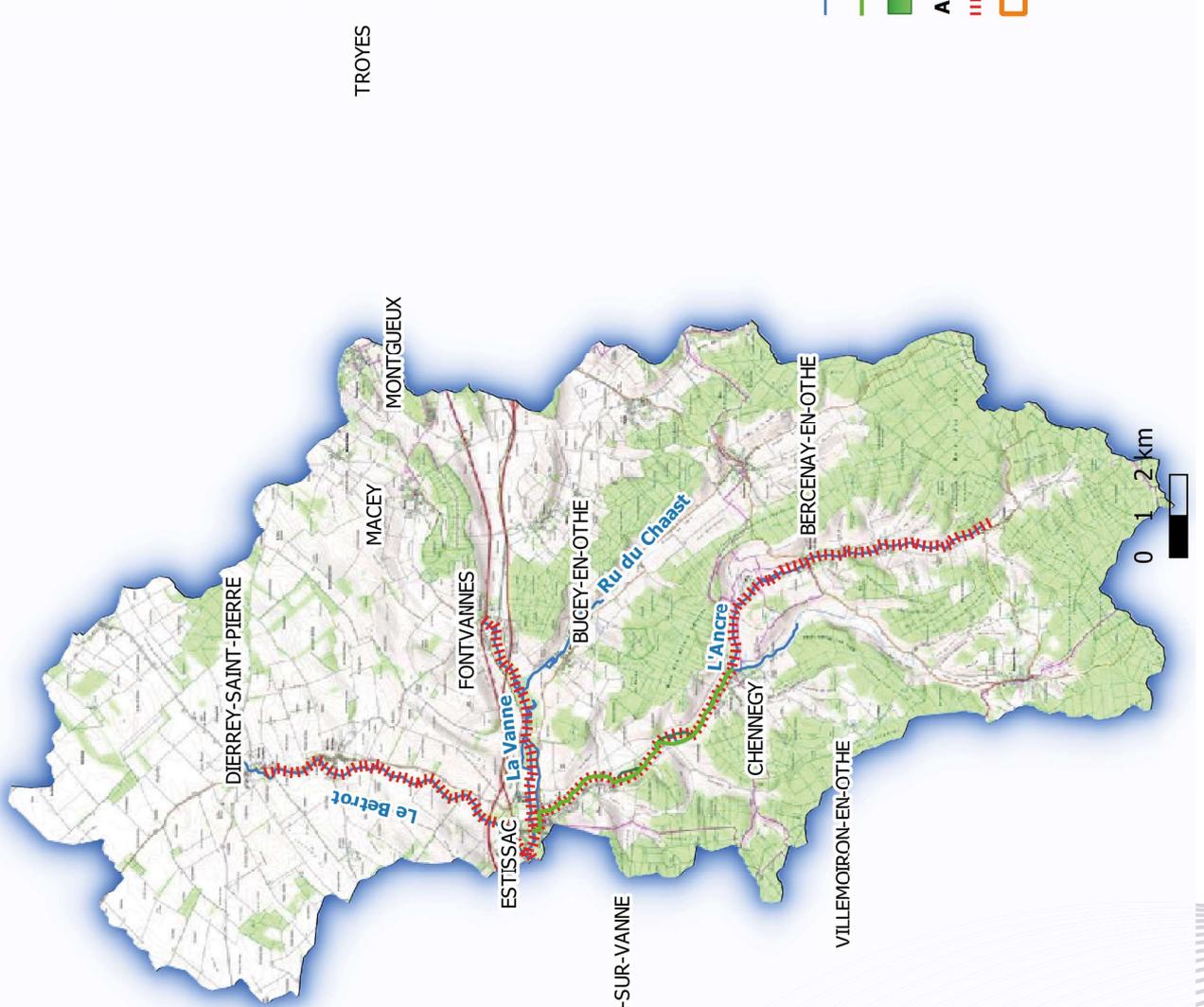
- Cours d'eau
- Données piscicoles
- Référentiel des Obstacles à l'Écoulement
- Limite départementale
- L.214-17 Liste et Liste 2**
- Tronçon en Liste 1
- Tronçon en Liste 2



Source : BD Carthage / IGN
Date : 02/2021



FRAYÈRES ET AUTRES MESURES DE PROTECTION DES ESPÈCES PISCICOLES



Source : BD Carthage / IGN
Date : 02/2021



DIAGNOSTIC



Facteurs limitants



2 ouvrages majeurs sur la Vanne : Moulin Cliquât et le seuil de la scierie (24 obstacles référencés sur le contexte entier).



Banalisation des habitats et des écoulements par curage, recalibrage et rectification à Estissac en 1988.



Pompage pour l'alimentation en eau potable avec des aires d'alimentation importantes. Pompage pour l'irrigation concentré sur **la tête de bassin versant du Bétrot**.



Pollutions dues à la STEP non conformes en performance de Bercenay-en-Othe. Problématique de ruissellement avec apport de HAP.



Plan d'eau en dérivation dans le lit majeur proche du cours d'eau. Impact potentiel de pollution thermique, en espèce piscicole et impact sur le débit.



Fragilisation de berges par le piétinement sur l'Ancre à Thuisy et Chenegy.



Impacts sur l'espèce repère

RECRUTEMENT

I

M

M

F

F

M

CROISSANCE

I

M

M

F

F

M

ACCUEIL

I

M

M

M

M

M

I

IMPACT IMPORTANT

M

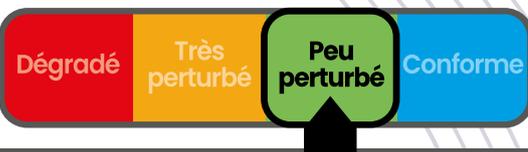
IMPACT MODÉRÉ

F

IMPACT FAIBLE



État fonctionnel 2021



Évolution de l'état fonctionnel 2003/2021



STABLE



PRÉCONISATION D' ACTIONS



Actions à mettre en oeuvre

Connaissance

Suivi de l'impact des prélèvements d'eau sur les masses d'eau superficielles par la mise en place de sondes pressions.

Milieu

Restauration de la continuité écologique : Effacement, contournement ou équipement des principaux obstacles pour améliorer le transport sédimentaire et la circulation des espèces vers leurs zones de nourrissage ou de reproduction.

Hydromorphologie du cours d'eau : Restauration de la dynamique du cours d'eau par une diversification des écoulements (création de banquettes végétalisées, de déflecteurs, recharges granulométriques, ...).

Administratif & Réglementaire

Réduction des pollutions domestiques : Les rejets doivent être conformes aux normes d'assainissement collectif pour ne pas perturber le milieu.

Encourager la contractualisation des MAEC pour créer ou conserver des pâtures et favoriser une végétation rivulaire de qualité en réduisant également l'impact bovin.



Réponse du milieu



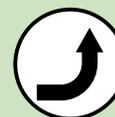
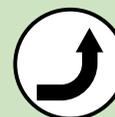
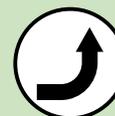
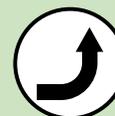
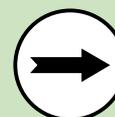
État biologique



État physique du milieu



État physico-chimique



Objectifs de gestion piscicole

RAISONNÉE



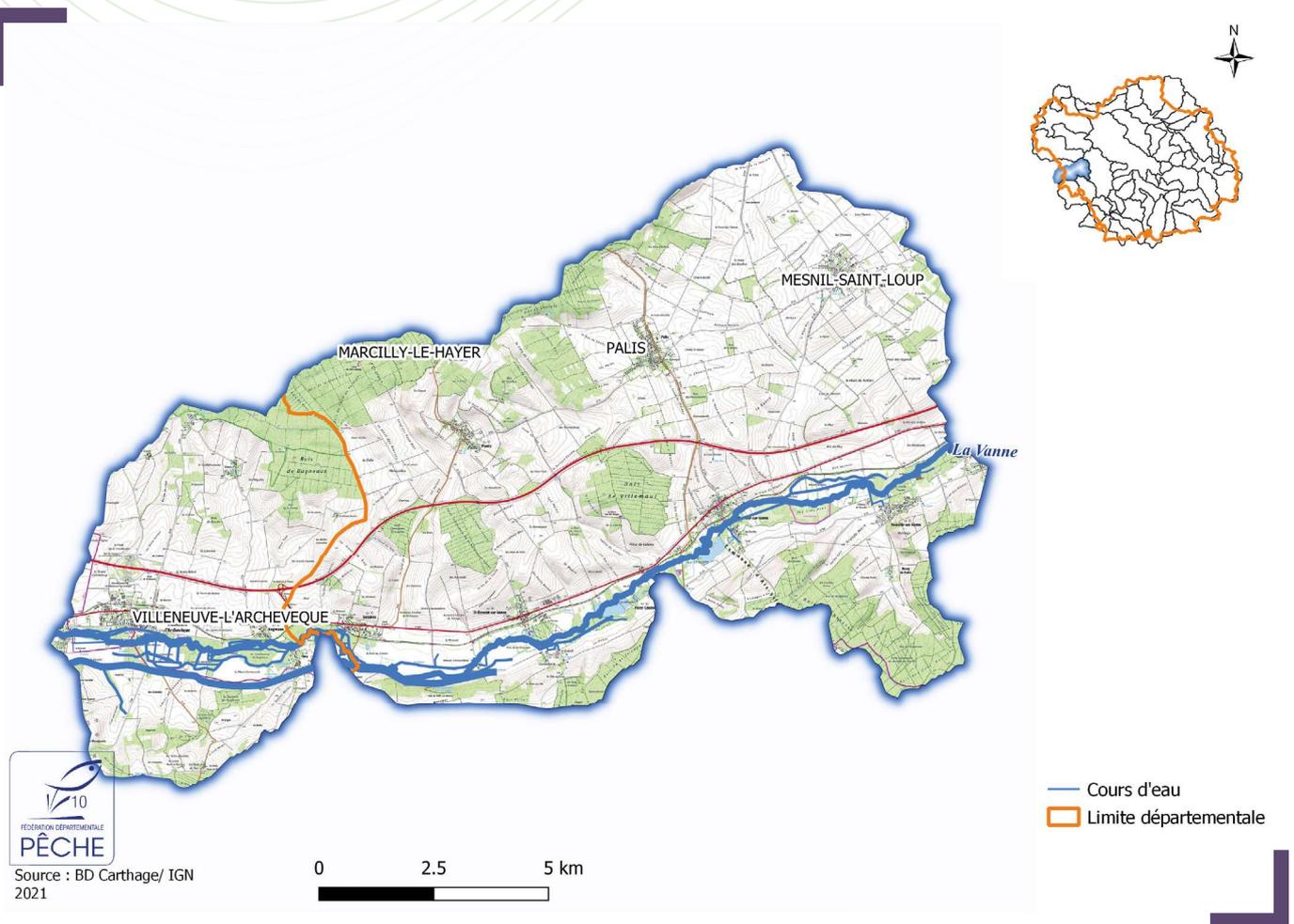
AMÉLIORATION



SANS EFFET



LOCALISATION DU CONTEXTE



PRÉSENTATION DU CONTEXTE

Situé à l'ouest du département, le contexte de la Vanne aval est à cheval sur les départements de l'Aube et de l'Yonne. Il est composé d'un unique tronçon de cours d'eau de la rivière Vanne, de type salmonicole classé en première catégorie. Le bassin-versant de la Vanne se caractérise par une occupation du sol à dominante agricole qui occupe le lit majeur de la Vanne.

La truite fario, espèce repère et ses espèces d'accompagnement sont présentes sur le secteur. Seuls les chabots, vairons, vandoises et spirilins ont des abondances conformes à la théorie contrairement à la truite fario.

L'aménagement du lit mineur couplé à des pollutions potentielles par des STEP non conformes et les apports d'eau importants dus au drainage expliquent en partie ce constat. Le contexte de la Vanne aval est classé comme « **Peu Perturbé** ». L'atteinte d'un état « **Conforme** » nécessitera une amélioration des habitats de reproduction, une meilleure qualité de l'eau et l'adoption de pratiques agricoles durables et responsables. Les peuplements inventoriés montrent une certaine capacité de résilience. La mise en place de travaux de restaurations dans les années à venir est vivement encouragée.



La Vanne (Paisy-Cosdon)

Limites du contexte

De la confluence avec le Bétrot
à la confluence avec l'Alain.

Affluents inclus dans le contexte

Aucun

Longueur du réseau hydrographique

La Vanne = 25,6 km
(54 km avec les affluents)

Surface du contexte

161 km²

Hydrologie

Station à Pont-sur-Vanne H2622010
(Hors contexte) :

- **QMNA5** = 2,7 m³/s
- **Module** = 5,3 m³/s
- **Q2** = 9,1 m³/s

Prélèvements (Irrigation / AEP)

- **Irrigation** : 1 point pour 20 197 m³ en 2018
- **AEP** : 9 points pour 3 639 017 m³ en 2018

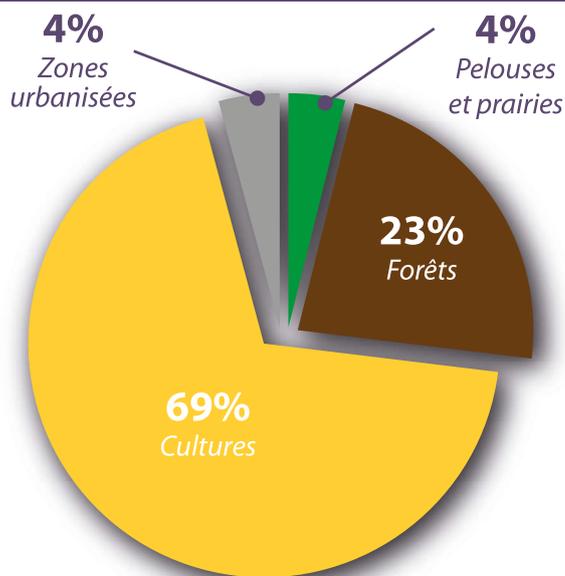
Pentes et ouvrages hydrauliques sur l'axe principale du contexte

- **Altitude amont** = 129 m NGF
- **Altitude aval** = 100 m NGF
- **Pente** = 0,9 ‰
- **Obstacle** = 11 référencés au ROE pour 12,7m de hauteur de chute
- **Taux d'étagement** = 43,5 %

Géologie

Le substratum est formé de craie du Crétacé, recouverte d'alluvions fluviales récentes du quaternaire. Ces dépôts résultent d'une sédimentation sablo-graveleuse-argileuse et tourbeuse par endroit. Le pied des vallées est composé d'alluvions plus anciens constitués de graviers calcaires issues de la décomposition des craies.

Occupation du sol



Communes principales du contexte

Aix-Villemaur-Palis / Bagneaux / Estissac / Flacy / Molinons / Neuville-sur-Vanne / Paisy-Cosdon / Saint-Benoist-sur-Vanne / Villeneuve-L'Archeveque / Vulaines

Assainissement

Collectif :	Non Collectif :
Villeneuve l'archevêque 1850 EH	Présence
Estissac 2700 EH	

ICPE

6 ICPE : 6 A (Yonne et Aube)

Statut foncier

Non Domanial

Structures Gémapiennes

Syndicat mixte de la Vanne et de ses affluents (SMVA)

**DOCUMENTS RÉGLEMENTAIRES ET OBJECTIFS****SDAGE**

Bassin de la Seine et des cours d'eau côtiers normands

SAGE

Aucun

Masse d'eau DCE

- **FRHR72A : La Vanne** avec objectif de bon état global pour 2027. **Bon** état écologique (mesuré) / **Mauvais** état chimique avec ubiquistes (mesuré avec paramètre déclassant HAP).

Continuité écologique des cours d'eau (cf. carte réglementaire)**- L.214-17 Liste 1 :**

• **La Vanne** sur le tronçon du réservoir biologique / de Villemaur-sur-Vanne à la confluence avec l'Yonne.

- L.214-17 Liste 2 :

• **La Vanne** de Villemaur-sur-Vanne à la confluence avec l'Yonne.

Arrêté préfectoral Frayère liste 1 et 2 (cf. carte continuité)**- Frayère liste 1 :**

• **La Vanne** (Chabot / Lamproie de planer / Truite fario / Vandoise) de sa source à Fontvannes jusqu'à Vulaines.

- Frayère liste 2 : Non**Poissons migrateurs**

PLAGEPOMI du bassin Seine-Normandie (2016-2021) Association SEINORMIGR

Mesures d'inventaires et de protection

- **Natura 2000 (1)** : ID_Eur FR2100282
- **Réserve naturelle** : Non
- **Arrêté de protection de biotope (1)** : FR3800019
- **ZNIEFF I (3)** : ID Régional (8949/8950/99)
- **ZNIEFF II (1)** : ID Régional (20163)
- **Réservoir biologique (1)** : RB_72A

Trame verte et bleue

- **Enjeux de Préservation** : Non
- **Enjeux de Restauration** : Oui

GESTION PISCICOLE ET HALIEUTISME**Classement piscicole**

1^{ère} catégorie

Police de l'eau

DDT

Police de la pêche

DDT

Gestionnaires**- AAPPMA réciprocaire :**

- **Troyes** (1 377 membres en 2019)

- AAPPMA non réciprocaire (Aube) :

- **Aix en Othe** (46 membres en 2019)
- **Estissac** (54 membres en 2019)

- AAPPMA non réciprocaire (Yonne) :

- **Villeneuve-l'Archevêque** (env. 80 membres)
- **Molinons** (env. 30-35 membres)

- Sociétés de pêche privées :

- **Neuville-sur-Vanne** (env. 12 membres)
- **Saint-Benoist-sur-Vanne** (50 membres)
- **Villemaur-sur-Vanne** (env. 20 membres)

Parcours de pêche spécifique

- **Parcours mouche** : AAPPMA d'Aix en Othe
- **No Kill** : Société privée de Neuville

Réserve de pêche & interdiction temporaire

Aucune

Type de gestion appliquée les 5 dernières années

Usage

Empoisonnement

- **AAPPMA Estissac** : 200kg de truite fario en 2019,
- **AAPPMA Aix en Othe** : 330 kg en 2019 et 370 kg en 2020 de truite arc-en-ciel,
- **AAPPMA Troyes** : 100 kg de carpes communes et 600 kg de truite fario en 2020.



- **Villeneuve-l'Archevêque** : 400 kg de truite fario, 3000 truitelles et env. 12 kg de truite arc en ciel par an.
- **Molinons** : 120 kg de truite fario (env. 30 cm) et 1000 truitelles par an.
- **Société de Saint-Benoist-sur-Vanne** : 1 tonne de mixte de truite arc-en-ciel et fario.

Biotypologie théorique / Biotypologie observée

B4 à B5 / B4 à B5
Semblable mais abondances moindres
des espèces.



PEUPLEMENT PISCICOLE

Domaine piscicole

Salmonicole

Espèce repère

Truite fario

Espèce cible

Aucune

Zonation piscicole (Huet, 1949) / Biotypologie (Verneaux, 1973)

Zone à Truite et à Ombre / B4 à B5

Inventaire piscicole

3 stations au total sur la Vanne aval

Espèces observées sur le contexte

Brochet / Chabot / Chevesne / Épinochette /
Goujon / Loche franche / Lamproie de planer /
Saumon de fontaine / Spirilin / Truite fario /
Vairon / Vandoise

Espèces dominantes du contexte

Chabot / Loche franche / Truite fario / Vairon

Espèce amphihaline

Aucune

Espèces exotiques envahissantes (EEE)

Non



 La Vanne (Aix-en-Othe)



DONNÉES PISCICOLE ET CONTINUITÉ ÉCOLOGIQUE



MARCILLY-LE-HAYER



Source : BD Carthage / IGN
Date : 02/2021



FRAYÈRES ET AUTRES MESURES DE PROTECTION DES ESPÈCES PISCICOLES



MARCILLY-LE-HAYER



Source : BD Carthage / IGN
Date : 02/2021



DIAGNOSTIC



Facteurs limitants



11 ouvrages impactants :
(Complexe de Saint-Benoist-sur-Vanne, ancien moulin Banaux, moulin d'en Bas, moulin d'en Haut, seuil de Neuville-sur-Vanne, moulin d'Aiguebaude, pisciculture d'Estissac, ...).



Banalisation des habitats et des écoulements par curage, recalibrage et rectification du milieu.



Pompage pour l'Alimentation en eau potable dont 3 pompages sont directement en cours d'eau.



Problématique de ruissellement avec apport de HAP dans la Vanne.



Impacts sur l'espèce repère

RECRUTEMENT

CROISSANCE

ACCUEIL

I

I

I

M

M

M

M

M

M

F

F

M

I

IMPACT IMPORTANT

M

IMPACT MODÉRÉ

F

IMPACT FAIBLE



État fonctionnel 2021

Dégradé

Très perturbé

Peu perturbé

Conforme



Évolution de l'état fonctionnel 2003/2021



STABLE



PRÉCONISATION D' ACTIONS



Actions à mettre en oeuvre

Connaissance

Milieu

Restauration de la continuité écologique : Effacement, contournement ou équipement des principaux obstacles pour améliorer le transport sédimentaire et la circulation des espèces vers leurs zones de nourrissage ou de reproduction.

Hydromorphologie du cours d'eau : Restauration de la dynamique du cours d'eau par une diversification des écoulements (création de banquettes végétalisées, de déflecteurs, recharges granulométriques, ...).

Administratif & Réglementaire

Réduction des pollutions domestiques : Les rejets doivent être conformes aux normes d'assainissement collectif.

Encourager la contractualisation des MAEC pour créer ou conserver des bandes enherbées, des pâtures et favoriser une végétation rivulaire de qualité.



Réponse du milieu



État biologique



État physique du milieu



État physico-chimique



AMÉLIORATION



SANS EFFET

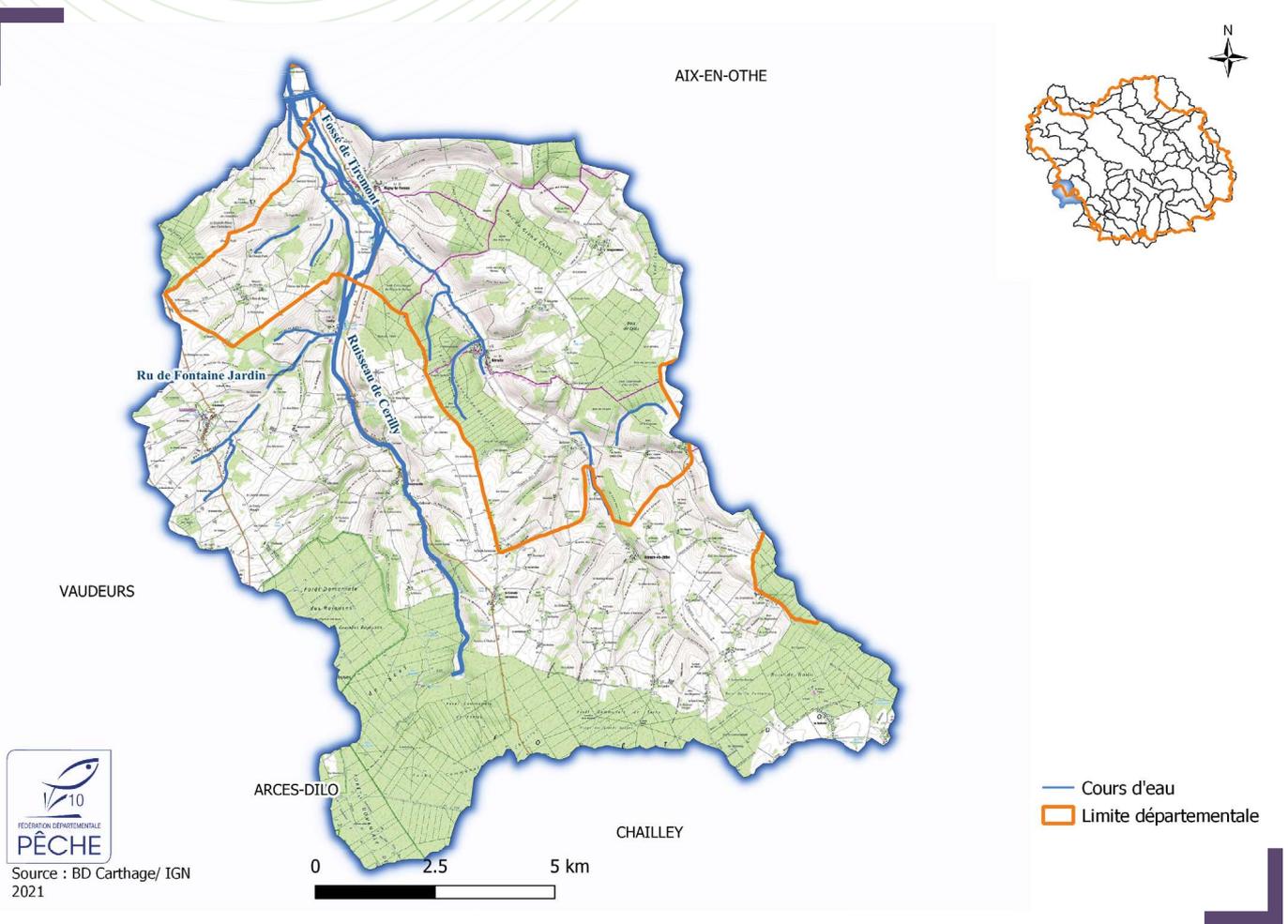


Objectifs de gestion piscicole

RAISONNÉE



LOCALISATION DU CONTEXTE



PRÉSENTATION DU CONTEXTE

Situé à l'Ouest du département, le Ru de Cérilly est un affluent en rive gauche de la Vanne. Il constitue un contexte piscicole de type salmonicole. Le territoire le composant est à dominante agricole avec un réseau étendu de chevelus intermittents rentrants rapidement en crue par ruissellements. Le peuplement piscicole est limité, avec seulement 3 espèces recensées sur les 6 attendues théoriquement. La truite fario, espèce repère, fait partie des espèces inventoriées. Ce contexte est sujet à d'importants dysfonctionnements géomorphologiques. Une partie des écoulements du ru de Cérilly se retrouvent déviés vers le fossé de Tiremont. Cette modification entraîne l'assèchement du cours d'eau en période estivale. Le ruissellement, dû à l'occupation du sol, apporte de grandes quantités de matières fines, qui colmatent le substrat et rend très difficile la reproduction de la truite fario.

Le contexte est également particulier avec les prélèvements d'Eau de Paris qui impactent le milieu en période estivale mais évite également les problématiques d'inondations à Rigny-le-Ferron. Le contexte est donc classé en état « **Dégradé** ». L'amélioration de ce classement passera impérativement par des répartitions cohérentes des débits, un lit préférentiel, sur l'implantation de haies et l'utilisation de cultures n'imposant pas la mise à nu du sol et sur le respect des débits minimums biologiques.



Ru de Cérilly (ferme de Gerbeaux)

Limites du contexte

De sa source à Cérilly à la confluence avec la Vanne.

Affluents inclus dans le contexte

Ru de Sévy / Ru de fontaine jardin / Ru de Séan

Longueur du réseau hydrographique

Le Ru de Cérilly = 5,1 km
(13,5 km avec les affluents)

Surface du contexte

146 km²

Hydrologie

(Source : étude globale du BV de la Vanne et affluents par SCE)

- **QMNA5** = 0,16 - 0,2 L/s
- **Module** = Non déterminé
- **Q2** = Non déterminé

Contexte à enjeux quantitatifs forts

Prélèvements (Irrigation / AEP)

- **Irrigation** : NC
- **AEP** : 2 points de prélèvement AEP à la source de Cérilly (Eau de Paris) pour 4 228 001 m³ en 2018.

Pentes et ouvrages hydrauliques sur l'axe principale du contexte

- **Altitude amont** = 140,5 m NGF
- **Altitude aval** = 109,5 m NGF
- **Pente** = 4,78 ‰
- **Obstacle** = 7 obstacles hydrauliques pour 2,8 m de hauteur de chute.

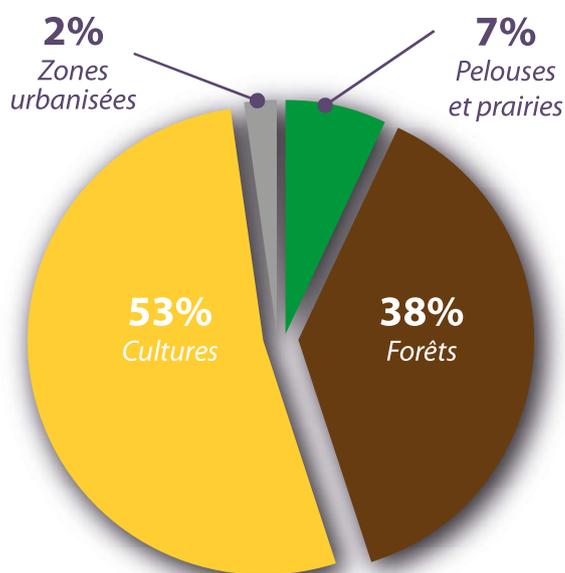
(11 obstacles au total sur le contexte) Source : étude globale Ru de Cérilly

- **Taux d'étagement** = 9 ‰ pour le Ru de Cérilly

Géologie

Le bassin versant a pour substratum la craie blanche à silex du Turonien. Sur les plateaux, elle est masquée par la formation tertiaire très hétérogène dite « d'épandage et de remaniement ». Au sommet des plateaux, cette formation tertiaire est elle-même recouverte par les complexes limoneux. Dans les versants, on trouve des colluvions.

Occupation du sol



Communes principales du contexte

Bérulle / Cérilly / Flacy / Rigny-le-Ferron

Assainissement

Collectif : Rigny-le-Ferron 500 EH
Non Collectif : Oui

ICPE

8 ICPE : 6 A / 2 E (Yonne et Aube)

Statut foncier

Non Domanial

Structures Gémapiennes

Syndicat Mixte de la Vanne et de ses affluents (SMVA)



DOCUMENTS RÉGLEMENTAIRES ET OBJECTIFS

SDAGE

Bassin de la Seine et des cours d'eau côtiers normands

SAGE

Aucun

Masse d'eau DCE

- **FRHR72A-F3565000 : Le Ru de Cérilly** avec objectif de bon état global pour 2021. État écologique **Moyen** (mesuré avec paramètres déclassants saturation en oxygène) / État chimique **Mauvais** avec ubiquistes (extrapolé avec paramètres déclassants HAP).

Continuité écologique des cours d'eau (cf. carte réglementaire)

- **L.214-17 Liste 1** : Non
- **L.214-17 Liste 2** : Non

Arrêté préfectoral Frayère liste 1 et 2 (cf. carte continuité)

- **Frayère liste 1** :
 - **Le Ru de Cérilly** (Chabot / Truite fario) de l'entrée du département à la sortie du département à Rigny-le-Ferron.
- **Frayère liste 2** : Non

Poissons migrateurs

PLAGEPOMI du bassin Seine-Normandie (2016-2021) Association SEINORMIGR

Mesures d'inventaires et de protection

- **Natura 2000** : Non
- **Réserve naturelle** : Non
- **Arrêté de protection de biotope** : Non
- **ZNIEFF I (3)** : ID Régional (20147/710/1137)
- **ZNIEFF II** : Non
- **Réservoir biologique** : Non

Trame verte et bleue

- **Enjeux de Préservation** : Oui
- **Enjeux de Restauration** : Oui

GESTION PISCICOLE ET HALIEUTISME

Classement piscicole

1^{ère} catégorie

Police de l'eau

DDT

Police de la pêche

DDT

Gestionnaires

- AAPPMA réciprocaire : Non
- AAPPMA non réciprocaire : Non
- Société de pêche privée : Non

Parcours de pêche spécifique

Aucun

Réserve de pêche & interdiction temporaire

Aucune

Type de gestion appliquée les 5 dernières années

Aucune

Empoisonnement

Aucun



**PEUPELEMENT PISCICOLE**

Domaine piscicole

Salmonicole

Espèce repère

Truite fario

Espèce cible

Aucune

Zonation piscicole (Huet, 1949) /
Biotypologie (Verneaux, 1973)

Zone à Truite / B4

Inventaire piscicole

2 stations au total :

- 1 station Ru de Cérilly

- 1 station Fossé de Tiremont

Espèces observées sur le contexteChabot / Loche franche / Perche commune /
Truite fario**Espèces dominantes du contexte**

Chabot / Loche franche

Espèce amphihaline

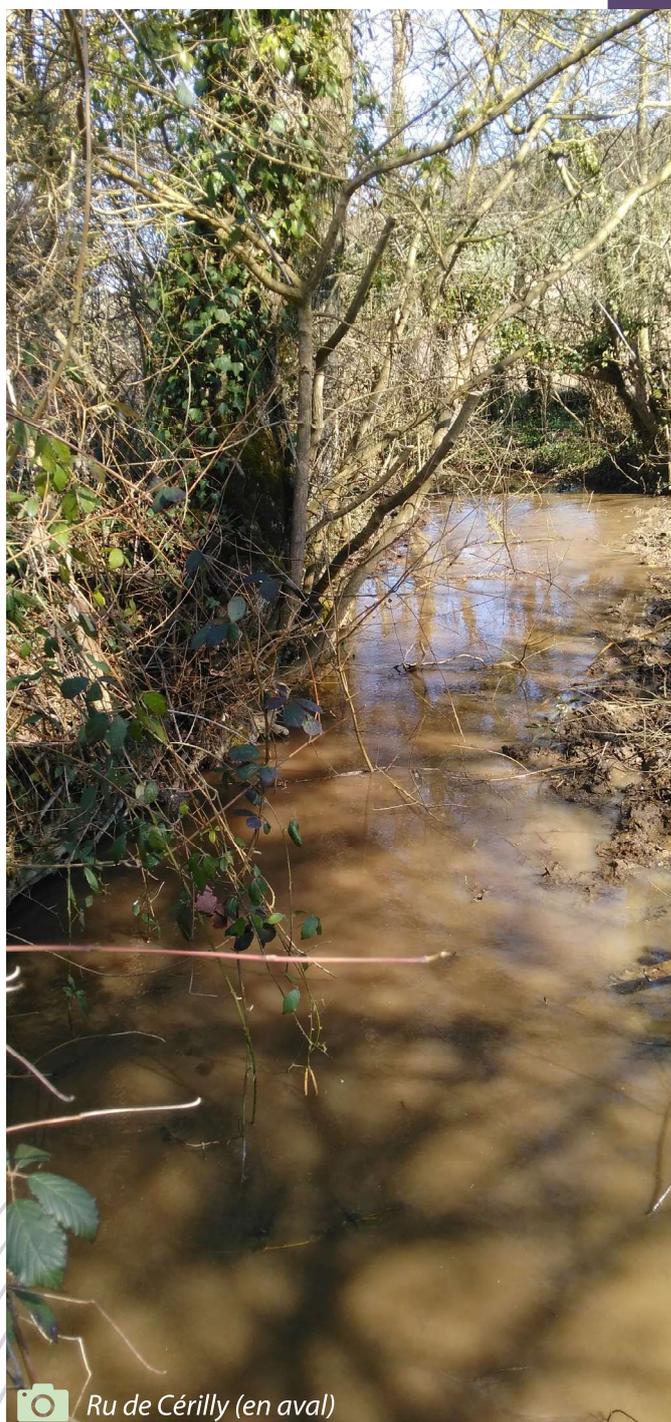
Aucune

Espèces exotiques envahissantes (EEE)

Non

**Biotypologie théorique /
Biotypologie observée**

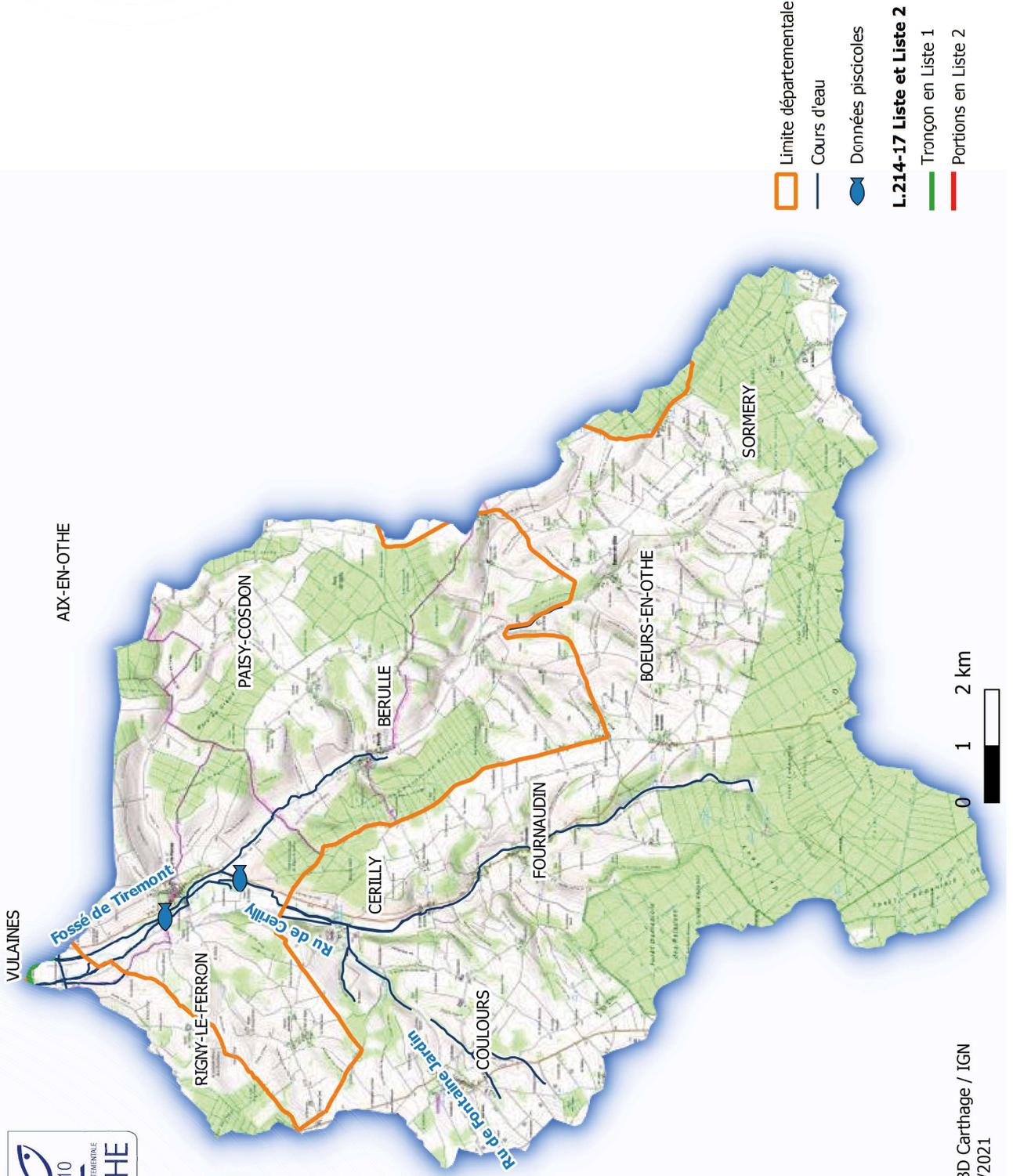
B4+ / B3

Peuplement faiblement diversifié avec une bonne
population de chabots.

Ru de Cérilly (en aval)



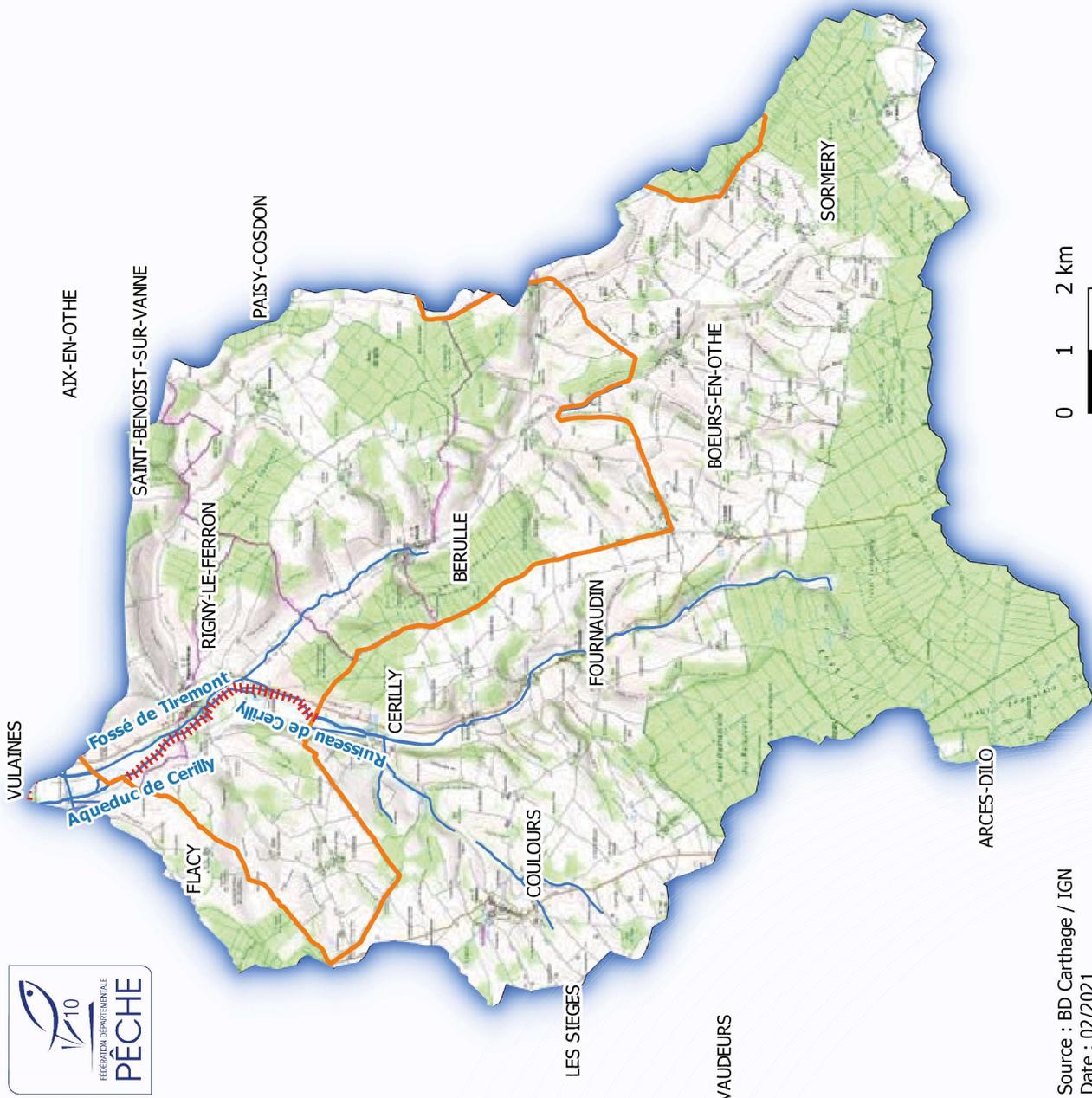
DONNÉES PISCICOLE ET CONTINUITÉ ÉCOLOGIQUE



Source : BD Carthage / IGN
Date : 02/2021



FRAYÈRES ET AUTRES MESURES DE PROTECTION DES ESPÈCES PISCICOLES



Source : BD Carthage / IGN
Date : 02/2021



DIAGNOSTIC



Impacts sur l'espèce repère



Facteurs limitants



Banalisation des habitats et des écoulements par curage, recalibrage et rectification sur le Bassin du Ru de Cérilly avec déviation du débit du Ru de Cérilly dans le Fossé de Tiremont.



Pompage pour l'Alimentation en eau potable (Source captée du Ru de Cérilly et Ru de Séan).



Culture importante sur le bassin augmentant le ruissellement et le drainage des sols.



2 ouvrages majeurs : Composés de buses et de seuils sur le Ru de Fontaine Jardin (affluent direct du Ru de Cérilly).



Entretien important de la ripisylve avec absence totale sur certaines zones.

RECRUTEMENT

CROISSANCE

ACCUEIL



IMPACT IMPORTANT IMPACT MODÉRÉ IMPACT FAIBLE



État fonctionnel 2021



Évolution de l'état fonctionnel 2003/2021



STABLE



PRÉCONISATION D' ACTIONS



Actions à mettre en oeuvre

Connaissance

Suivi thermique pour déterminer si, sur ce contexte, il s'agit d'un facteur limitant pour la truite fario et ses espèces d'accompagnement.

Milieu

Restauration de la continuité écologique : Effacement des principaux obstacles pour améliorer le transport sédimentaire et la circulation des espèces vers leurs zones de nourrissage ou de reproduction.

Hydromorphologie du cours d'eau : Réflexion sur la dynamique du cours d'eau par une diversification de l'habitat : création de banquettes végétalisées, de déflecteurs, recharges granulométriques.

Favoriser la repousse de la ripisylve avec le mélange grainier naturellement en place ou par repiquage.

Administratif & Réglementaire

Élavuer et mettre en place un débit minimum biologique pour le Ru de Cérilly dont son cours d'eau naturel n'est pas alimenté contrairement au fossé de Tiremont.

Encourager la contractualisation des MAEC par la mise en place d'une ripisylve pérenne, la plantation de haies, la fragmentation des parcelles cultivées afin de limiter le ruissellement et filtrer les eaux.



Réponse du milieu



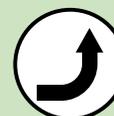
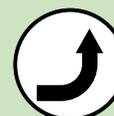
État biologique



État physique du milieu



État physico-chimique



Objectifs de gestion piscicole

RAISONNÉE (pas de pêche sur le contexte)



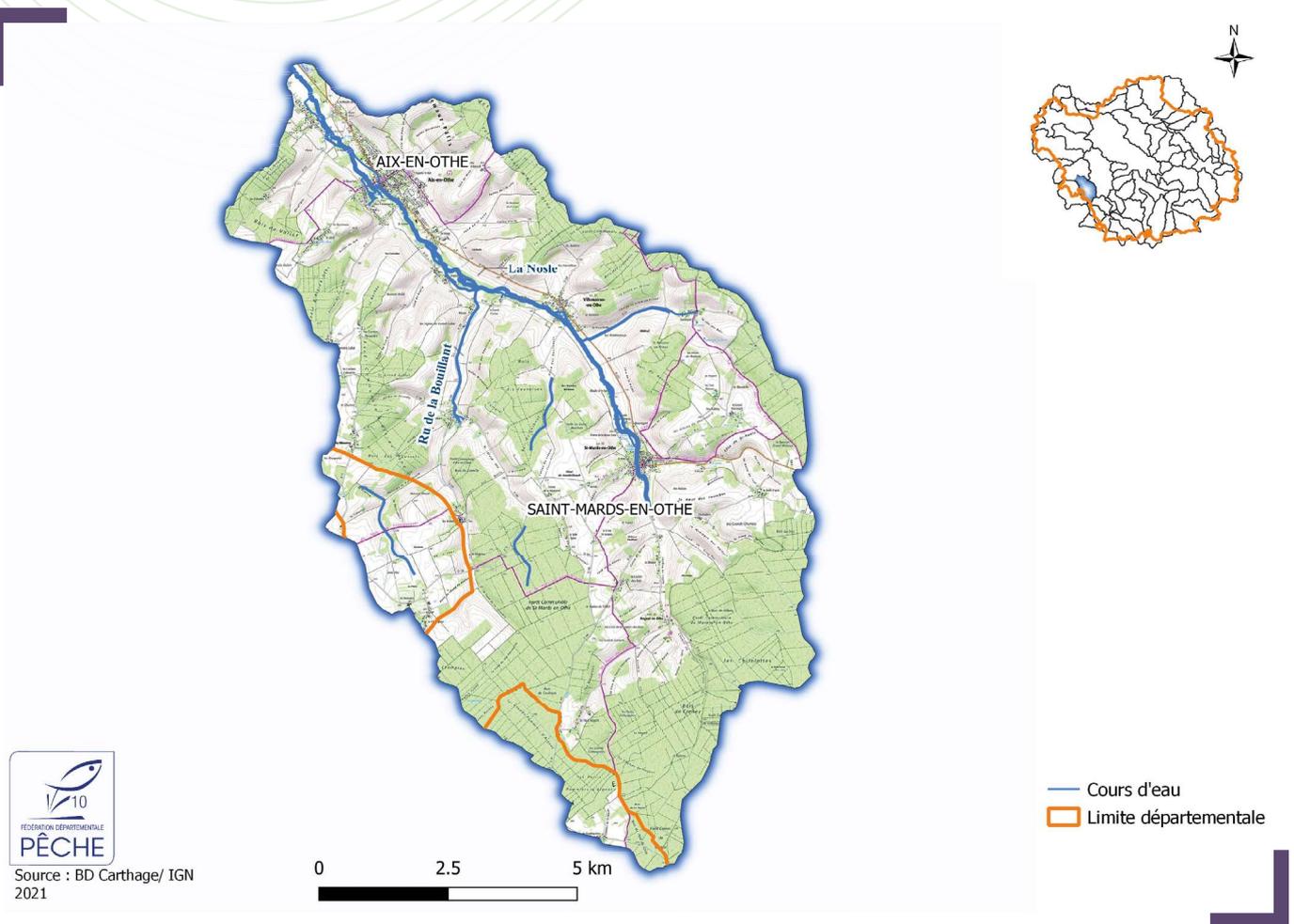
AMÉLIORATION



SANS EFFET



LOCALISATION DU CONTEXTE



PRÉSENTATION DU CONTEXTE

Situé à l'ouest du département en rive gauche de la Vanne, le contexte de la Nosle est parcouru par un réseau hydrographique salmonicole de première catégorie. L'agriculture occupe majoritairement le contexte suivi de près par les forêts. Le bassin a subi divers aménagements créant d'importants déséquilibres hydro-sédimentaires. Ils se traduisent par un peuplement piscicole peu diversifié, avec seulement 3 à 4 espèces sur le contexte.

C'est le chabot qui domine en effectif et en abondance alors que le vairon, espèce attendue, est absent des pêches d'inventaires. Ces aménagements de la rivière sont visibles au travers des 15 ouvrages référencés au ROE et de diverses modifications du lit. A cela, viennent s'ajouter les pollutions accidentelles. Le contexte de la Nosle est classé en état « **Peu Perturbé** ».

Pour améliorer la qualité du peuplement piscicole, il paraît indispensable de rétablir les fonctionnalités hydromorphologiques et chimiques des cours d'eau. Les travaux de restaurations du milieu aquatique, la mise aux normes de la station d'épuration, la prise en compte des origines des pollutions ponctuelles ainsi que la culture de plantes adaptées aux capacités hydrologiques du bassin sont fortement encouragés.



La Nosle

Limites du contexte

De sa source à Saint-Mards-en-Othe à la confluence avec la Vanne à Paisy-Cosdon.

Affluents inclus dans le contexte

Ru de la Bouillant et Ru de Surançon

Longueur du réseau hydrographique

La Nosle = 13,4 km
(26,6 km avec les affluents)

Surface du contexte

100 km²

Hydrologie

Station virtuelle (étude hydraulique SCE) :

- **QMNA5** = 0,31 L/s en partie aval et 0,16 L/s en partie amont du contexte
- **Module** = Non déterminé
- **Q2** = Non déterminé

Prélèvements (Irrigation / AEP)

- **Irrigation** : Non
- **AEP** : 9 points pour 475 782 m³ en 2018.

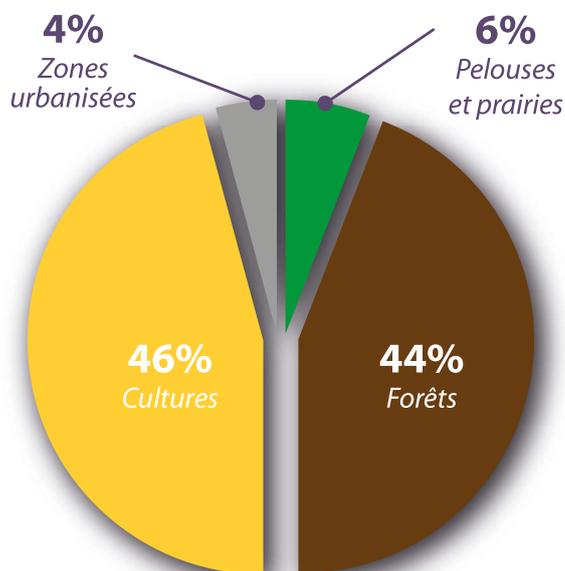
Pentes et ouvrages hydrauliques sur l'axe principale du contexte

- **Altitude amont** = 178 m NGF
- **Altitude aval** = 117 m NGF
- **Pente** = 4,55 ‰
- **Obstacle** = 15 référencés au ROE pour 11,85m d'hauteurs de chute.
- **Taux d'étagement** = 38 % pour la moitié aval et 12 % pour la moitié amont.

Géologie

Alluvions modernes sur craie sénonienne ou turo-nienne, relief karstique. Le substratum du bassin versant de ce contexte est constitué de craie du crétacé supérieur et de craie blanche à silex du Turonien riche en argile. Les fonds de vallées sont composées d'alluvions fluviales récentes (quaternaires) et de colluvions indifférenciées dans les vallées de tête de bassin. Présence de plateaux formés d'argiles, de sables et de silex, recouverts par endroit de limons.

Occupation du sol



Communes principales du contexte

Aix-Villemaur-Pâlis / Villemoiron-en-Othe / Saint-Mards-en-Othe / Nogent-en-Othe

Assainissement

Collectif : Aix-en-Othe 3200 EH
Non Collectif : Présence

ICPE

5 ICPE : 3 E / 2 NC

Statut foncier

Non Domaniaal

Structures Gémapiennes

Syndicat Mixte de la Vanne et de ses Affluents (SMVA)

**DOCUMENTS RÉGLEMENTAIRES ET OBJECTIFS****SDAGE**

Bassin de la Seine et des cours d'eau côtiers normands

SAGE

Aucun

Masse d'eau DCE

- **FRHR72A-F3559000 : La Nosle** avec objectif de bon état global pour 2015. **Bon** état écologique (mesuré) / **Mauvais** état chimique avec ubiquistes (mesuré avec paramètre déclassant HAP).

Continuité écologique des cours d'eau (cf. carte réglementaire)

- **L.214-17 Liste 1 :**

• **La Nosle** de Villemoiron-en-Othe jusqu'à la confluence avec la Vanne.

- **L.214-17 Liste 2 :** Non

Arrêté préfectoral Frayère liste 1 et 2 (cf. carte continuité)

- **Frayère liste 1 : La Nosle** (chabot / lamproie de planer / truite fario) de sa source à Saint-Mards-en-Othe à la confluence avec la Vanne.

- **Frayère liste 2 :** Non

Poissons migrateurs

PLAGEPOMI du bassin Seine-Normandie (2016-2021) Association SEINORMIGR

Mesures d'inventaires et de protection

- **Natura 2000 :** Non

- **Réserve naturelle :** Non

- **Arrêté de protection de biotope :** Non

- **ZNIEFF I (2) :** ID Régional (8901/15544)

- **ZNIEFF II (1) :** ID Régional (20027)

- **Réservoir biologique (1) :** RB_72A-F3559000

Trame verte et bleue

- **Jeux de Préservation :** Oui

- **Jeux de Restauration :** Oui

GESTION PISCICOLE ET HALIEUTISME**Classement piscicole**

1^{ère} catégorie

Police de l'eau

DDT

Police de la pêche

DDT

Gestionnaires

- **AAPPMA réciprocaire :** Non

- **AAPPMA non réciprocaire :**

• **Aix en Othe** (46 membres en 2019)

- **Société de pêche privée :** Non

Parcours de pêche spécifique

Aucun

Réserve de pêche & interdiction temporaire

Sur les lots de l'AAPPMA d'Aix-en-Othe (règlement intérieur).

Type de gestion appliquée les 5 dernières années

• Usage pour les sociétés de pêche privées

• Patrimoniaire pour l'AAPPMA Aix-en-Othe

Empoisonnement

Aucun

**PEUPLEMENT PISCICOLE**

Domaine piscicole

Salmonicole

Espèce repère

Truite fario

Espèce cible

Aucune

Zonation piscicole (Huet, 1949) /
Biotypologie (Verneaux, 1973)

Zone à Truite / B4

Inventaire piscicole

3 stations sur la Nosle

Espèces observées sur le contexte

Chabot / Épinochette / Loche franche /
Lamproie de planer / Truite fario

Espèces dominantes du contexte

Chabot / Épinochette / Truite fario

Espèce amphihaline

Aucune

Espèces exotiques envahissantes (EEE)

Aucune

Biotypologie théorique /
Biotypologie observée

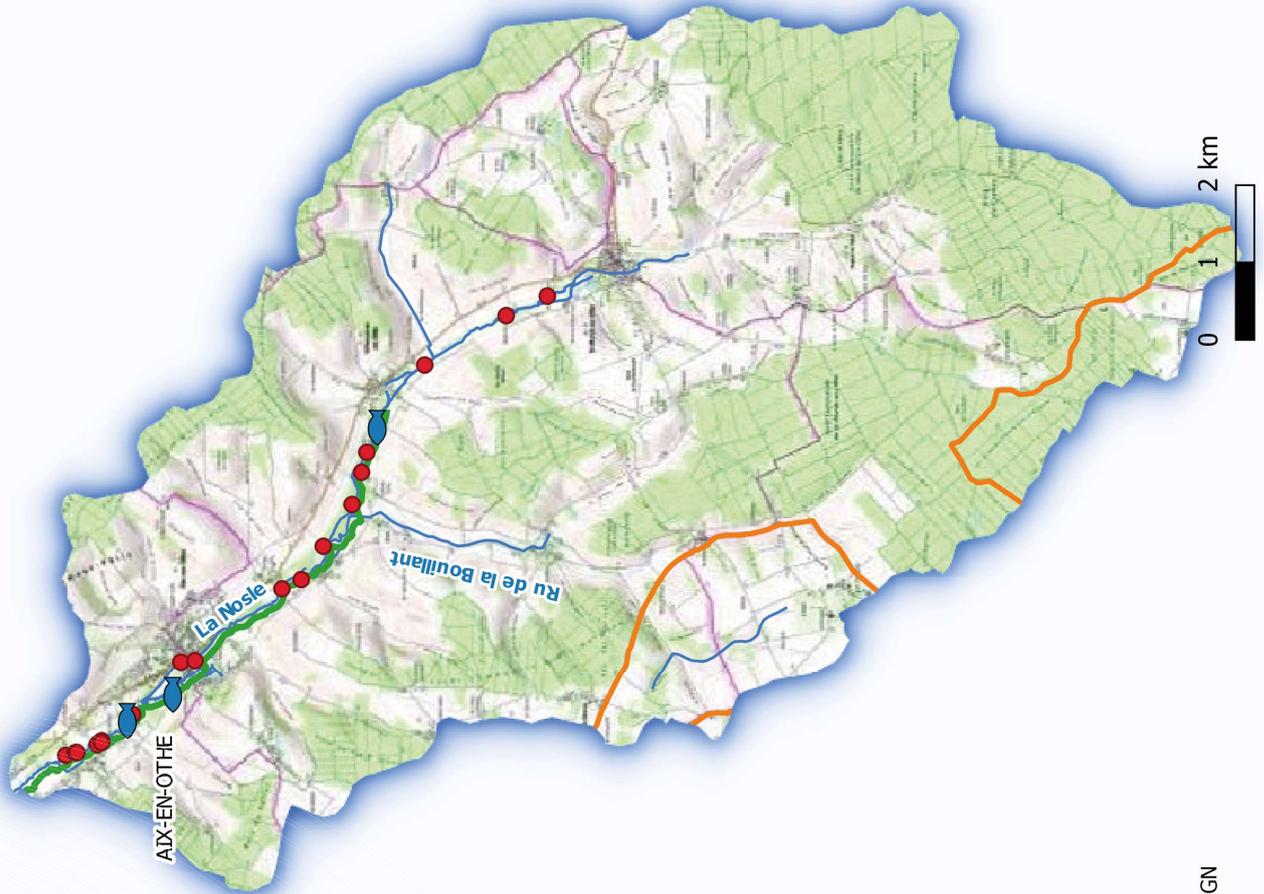
B4 / B4

Peu d'espèces représentées, abondance globale-
ment faible.

La Nosle



DONNÉES PISCICOLE ET CONTINUITÉ ÉCOLOGIQUE



-  Cours d'eau
-  Données piscicoles
-  Référentiel des Obstacles à l'écoulement
-  Limite départementale
-  L.214-17 Liste et Liste 2
-  Tronçon en Liste 1



Source : BD Carthage / IGN
Date : 02/2021



FRAYÈRES ET AUTRES MESURES DE PROTECTION DES ESPÈCES PISCICOLES



— Cours d'eau

— Réservoir biologique

Arrêté de protection frayère liste 1 et 2

||||| Frayère en liste 1

□ Limite départementale



Source : BD Carthage / IGN
Date : 02/2021



DIAGNOSTIC



Facteurs limitants



15 ouvrages bloquants sur le contexte (moulin d'en bas, vannage de Paisy-Cosdon, moulin du haut, vannage de dérivation d'Aix-en-Othe, ancien moulin Viot, moulin de la Vove, moulin de Druisy, lavoir de Villemoiron, moulin de Quincampoix).



Banalisation des habitats et des écoulements par curage, recalibrage et rectification.



Impacts sur l'espèce repère

RECRUTEMENT

CROISSANCE

ACCUEIL



IMPACT IMPORTANT



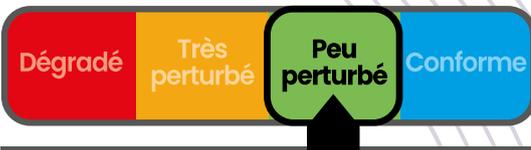
IMPACT MODÉRÉ



IMPACT FAIBLE



État fonctionnel 2021



Évolution de l'état fonctionnel 2003/2021



DÉGRADATION



PRÉCONISATION D' ACTIONS



Actions à mettre en oeuvre

Connaissance

Suivi thermique sur le contexte pour déterminer si ce paramètre est limitant pour la présence de la truite fario.

Milieu

Restauration de la continuité écologique : Effacement, contournement ou équipement des principaux obstacles pour améliorer le transport sédimentaire et la circulation des espèces vers leurs zones de nourrissage ou de reproduction.

Hydromorphologie du cours d'eau : Restauration de la dynamique du cours d'eau par une diversification des écoulements (création de banquettes végétalisées, de déflecteurs, recharges granulométriques, ...).

Administratif & Réglementaire

Encourager la contractualisation des MAEC par la mise en place de pratiques alternatives comme la conservation de patûres ou bandes enherbées épuratrices.



Réponse du milieu



État biologique



État physique du milieu



État physico-chimique



AMÉLIORATION



SANS EFFET



Objectifs de gestion piscicole

PATRIMONIALE